

PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2020 – 2021

Cette année, bien qu'en légère baisse par rapport à la saison précédente, les prélèvements du sanglier restent au-dessus de la barre des 800 000 animaux. Les prélèvements du cerf élaphe, du daim et du cerf sika sont en hausse, tandis que ceux du chamois et du mouflon sont en forte baisse. Les prélèvements du chevreuil et de l'isard semblent avoir atteint une certaine stabilité depuis quelques années.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	102 636	69 876
Chevreuil	699 377	581 289
Sanglier	/	801 345
Chamois	16 020	10 214
Isard	3 544	2 534
Mouflon	3 677	2 432
Daim	3 694	1 401
Cerf sika	361	120

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations – voire des approximations – à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf, les prélèvements sont toujours en hausse avec cette saison une augmentation de 1,4 % par rapport à la saison précédente. Le taux de réalisation national continue quant à lui de baisser, passant de 69,6 % à 68,1 %.



Pour le chevreuil, les prélèvements de cette saison sont en très légère baisse (- 0,9 %) et semblent avoir atteint une certaine stabilité depuis plusieurs années.



Pour le sanglier, les prélèvements dépassent pour la seconde fois la barre des 800 000 animaux, avec une très légère baisse de 0,8 % par rapport à la saison précédente.



Pour le chamois, cette saison le taux de réalisation national est bas (63,8 %) et les prélèvements sont en très forte baisse (- 19 %), dépassant à peine les prélèvements effectués il y a 20 ans. Cette baisse est certainement à imputer à la tempête Alex, qui a réduit les possibilités de chasse dans des secteurs de présence de l'espèce très importants.



Pour le mouflon, les prélèvements continuent de diminuer (- 7,2 %) pour la troisième année consécutive et passent sous la barre des 2 500 individus.



Pour l'isard, les prélèvements sont en légère baisse par rapport à l'année dernière et semblent avoir atteint une stabilité au cours des six ou sept dernières années.



Pour le daim, l'espèce est prélevée dans 51 départements et les attributions comme les prélèvements augmentent régulièrement année après année.



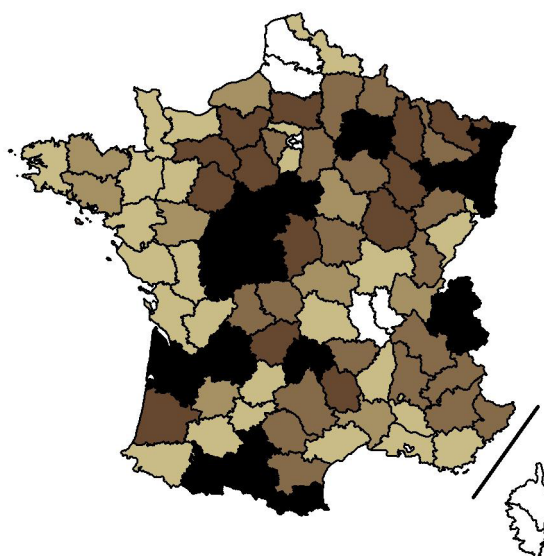
Pour le cerf sika, bien que les prélèvements soient devenus faibles ces dernières années et qu'ils ne concernent plus que quelques rares départements, ils sont globalement en très forte hausse pour cette saison.



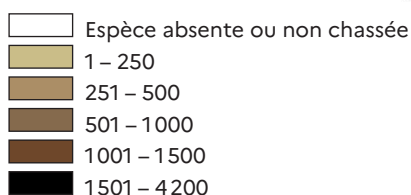
LE CERF

Cervus elaphus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 1500 cerfs dans dix-huit départements : l'Indre-et-Loire (2536), le Cantal (2210), l'Indre (2170), la Dordogne (2101), la Haute-Garonne (2101), l'Ariège (2084), le Loir-et-Cher (2075), la Marne (2039), les Hautes-Pyrénées (2034), le Bas-Rhin (2009), la Savoie (1988), la Gironde (1906), le Haut-Rhin (1840), les Pyrénées-Orientales (1830), la Vienne (1805), la Haute-Savoie (1577), les Vosges (1534) et le Loiret (1508).

Le **prélèvement national*** aux 100 ha boisés est de 0,39 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

L'Indre (1,9), la Vienne et l'Indre-et-Loire (1,6), l'Eure-et-Loir et la Haute-Garonne (1,4) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



© B. Hamann

CERF ÉLAPHE

Total des prélèvements : 69 876

Total attributions : 102 636

Total réalisations : 69 861

Taux de réalisation : 68,1 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 15

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Ardèche.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Somme.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Deux-Sèvres (+ 75 %), le Maine-et-Loire (+ 37 %), l'Aveyron et le Nord (+ 25 %), la Meuse (+ 22 %) et la Corrèze (+ 21 %).

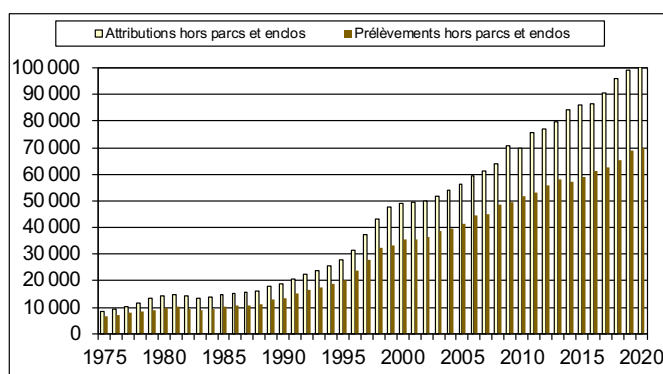
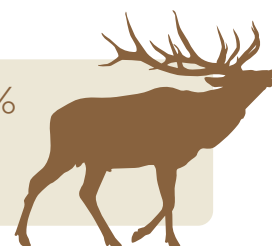
En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Drôme (- 38 %), le Loiret (- 30 %) et la Loire-Atlantique (- 27 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes les deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur un an : + 1,4 %

Progression sur 10 ans : x 1,3

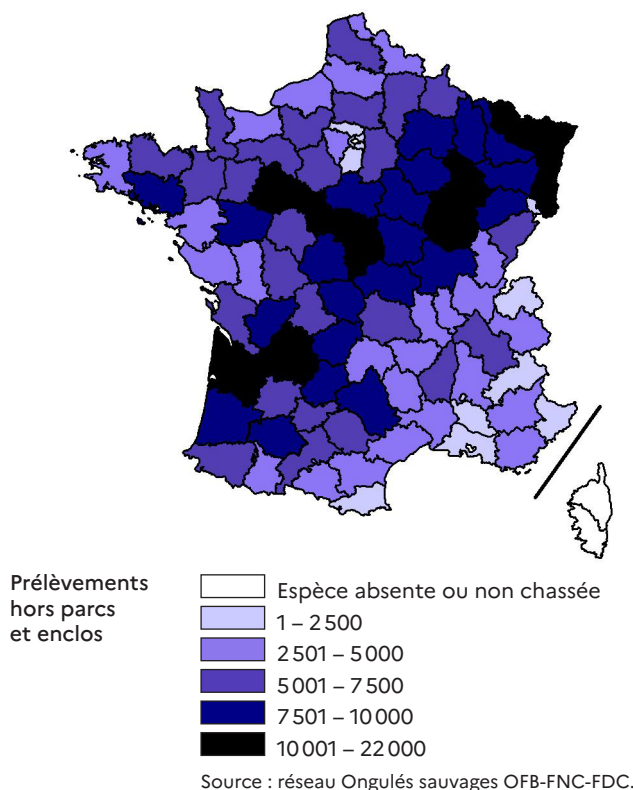
Progression sur 20 ans : x 2



LE CHEVREUIL

Capreolus capreolus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans dix départements : Bas-Rhin non pris en compte car les résultats communiqués sont non définitifs (16 314 attributions minimum).

la Moselle (16 333), la Dordogne (15 333), le Cher (13 192), la Haute-Marne (12 727), le Loir-et-Cher (12 202), la Gironde (11 941), la Côte-d'Or (11 574), la Sarthe (10 150) et le Haut-Rhin (10 078).

Le prélèvement national* est de 1,06 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,26* chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Haut-Rhin (2,9), le Bas-Rhin (2,8), la Moselle (2,6) et la Haute-Marne (2,0).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



© J.-L. Hamann

CHEVREUIL

Total des prélèvements : 581 289

Total attributions : 699 377

Total réalisations : 580 826

Taux de réalisation : 81,1 %

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 463

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Vienne (+ 25 %), la Nièvre (+ 24 %) et la Mayenne (+ 14 %).

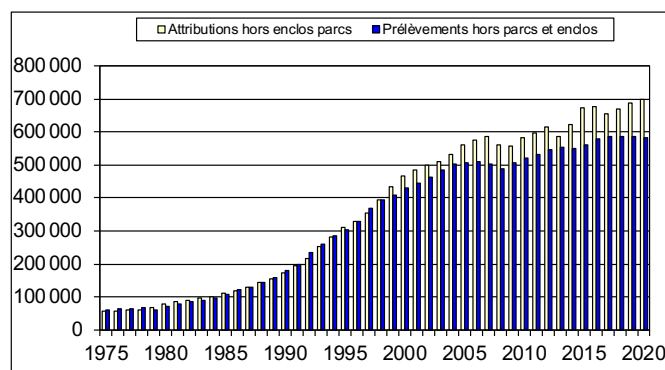
En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Landes (- 38 %), la Drôme (- 29 %), le Loiret (- 24 %), les Alpes-Maritimes (- 23 %), l'Aisne (- 22 %), la Haute-Savoie (- 17 %), le Lot-et-Garonne (- 16 %), le Nord (- 14 %) et le Maine-et-Loire (- 13 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 0,9 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

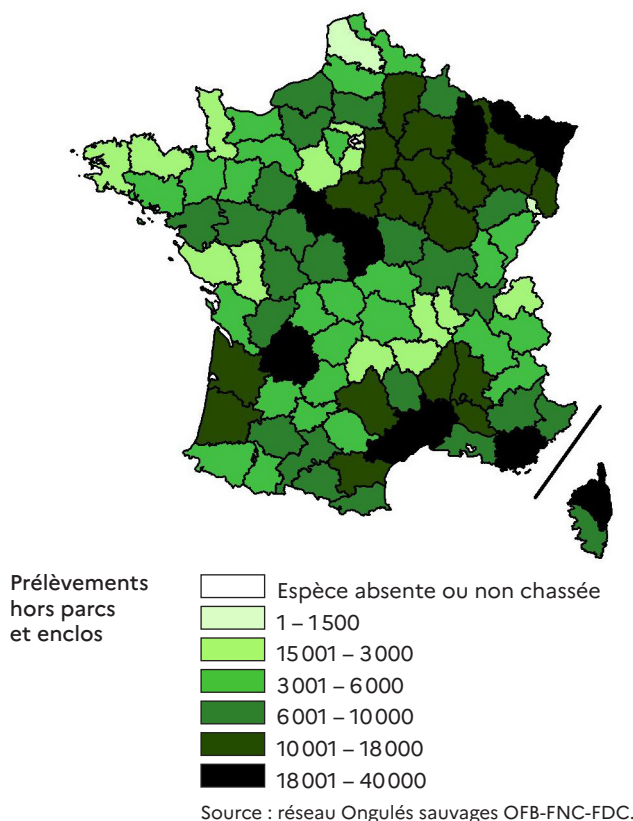
Progression sur 20 ans : x 1,3



LE SANGLIER

Sus scrofa

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 15000 sangliers dans treize départements : le Gard (30052), le Loir-et-Cher (26501), la Moselle (21355), l'Hérault (20923), le Var (19354), la Meuse (19274), la Dordogne (19008), le Cher (18502), la Haute-Corse (18186), le Bas-Rhin (18054), l'Ardèche (17398), les Landes (17006) et la Côte-d'Or (16236).

Le **prélèvement national*** est de 1,46 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,50* sangliers aux 100 ha boisés. Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,1), le Loir-et-Cher (4,1), la Haute-Corse (3,9), le Haut-Rhin et le Bas-Rhin (3,8).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



© B. Hamann

SANGLIER

Total des prélèvements : 801 345

Total réalisations : 791 491

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 9 854

Prélèvement départemental moyen : 8 525

Prélèvement départemental médian : 6 740

En forte hausse : (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Deux-Sèvres (+ 55 %), les Côtes-d'Armor (+ 40 %), le Vaucluse (+ 37 %), le Finistère (+ 34 %), la Mayenne, la Sarthe et la Vendée (+ 33 %), la Corse-du-Sud et le Maine-et-Loire (+ 31 %).

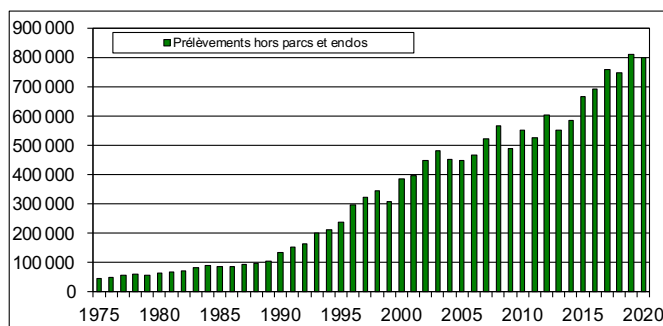
En baisse : (plus de 30 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Haute-Loire (- 51 %), le Doubs (- 37 %) et le Puy-de-Dôme (- 36 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 0,8 %

Progression sur 10 ans : x 1,5

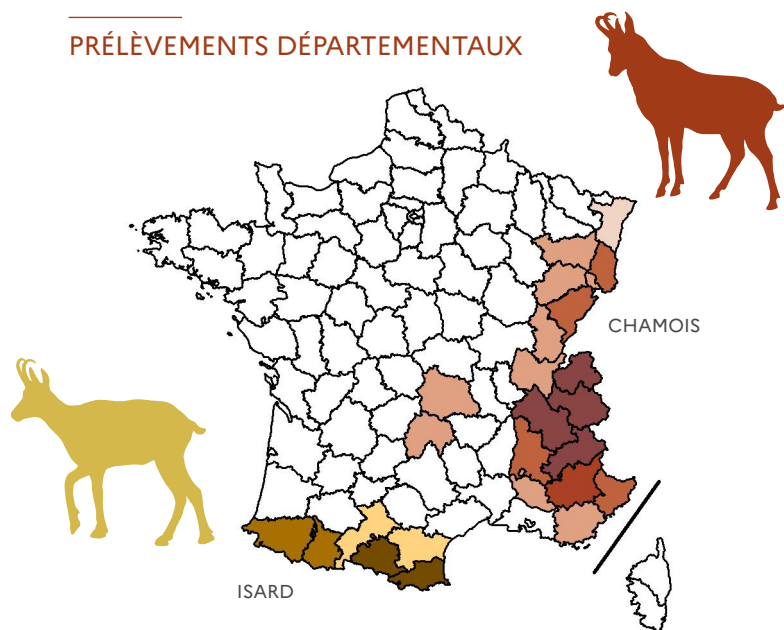
Progression sur 20 ans : x 2



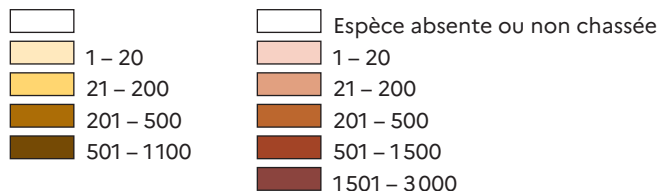
L'ISARD ET LE CHAMOIS

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



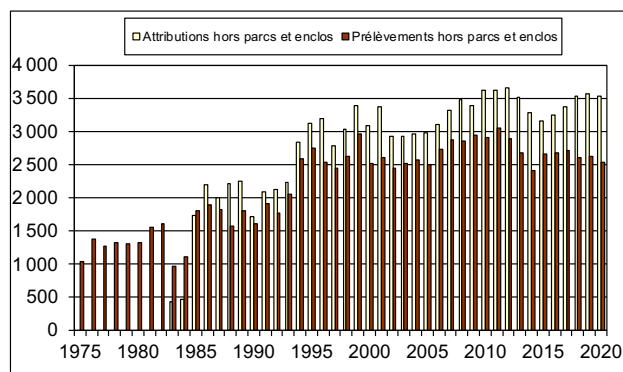
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (911) et l'Ariège (633).



ISARD

CHAMOIS

	Isard	Chamois
Total attributions	3 544	16 020
Total réalisations	2 534	10 214
Taux de réalisation	71,5 %	63,8 %

ISARD – En hausse : les Pyrénées-Atlantiques (+ 6 %) et l'Ariège (+ 3 %).

En baisse : la Haute-Garonne (- 35 %), les Hautes-Pyrénées (- 17 %), l'Aude (- 8 %) et les Pyrénées-Orientales (- 1 %).

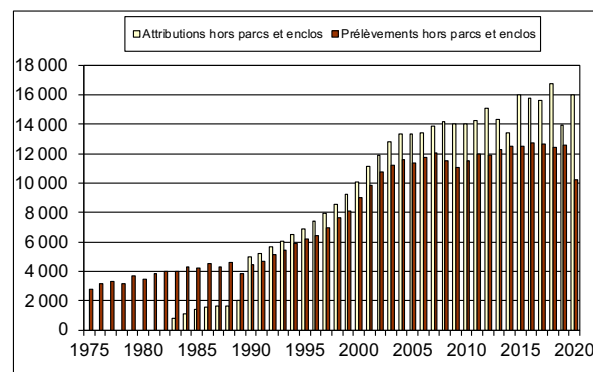
CHAMOIS – En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : aucun département.

En baisse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Alpes-Maritimes (- 62 %), la Drôme (- 40 %), les Alpes-de-Haute-Provence (- 28 %), le Cantal (- 22 %), la Haute-Savoie (- 21 %), la Haute-Saône (- 16 %), le Jura et le Territoire-de-Belfort (- 15 %), le Var et les Vosges (- 14 %), les Hautes-Alpes, l'Isère et la Savoie (- 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur un an	- 3,3 %	- 19 %
Progression sur 10 ans	x 0,8	x 0,9
Progression sur 20 ans	x 1	x 1

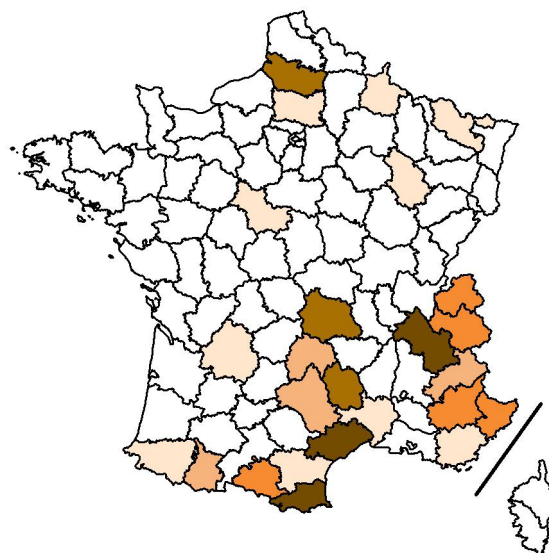
Les prélèvements sont supérieurs à 1000 chamois dans quatre départements : la Savoie (2 289), l'Isère (1 605), les Hautes-Alpes (1 596), la Haute-Savoie (1 514).



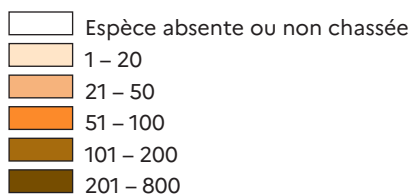
LE MOUFLON

Ovis gmelini musimon
x *Ovis sp.*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



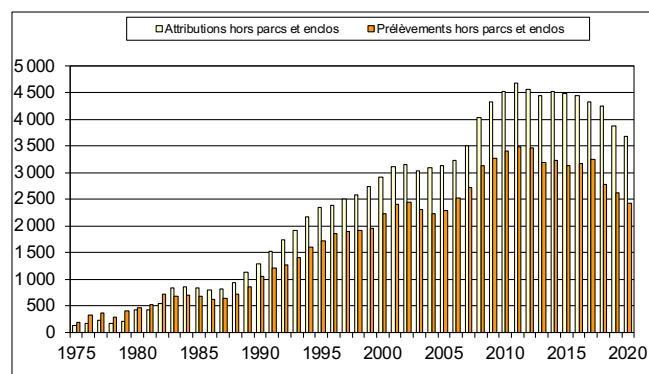
Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : les Pyrénées-Orientales (549), l'Hérault (494) et l'Isère (375).



© F. Sabathé

MOUFLON

Total des prélèvements : 2 432

Total attributions : 3 677

Total réalisations : 2 415

Taux de réalisation : 65,7 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 17

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Pyrénées-Atlantiques.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Pyrénées-Orientales (+ 41 %) et la Lozère (+ 12 %).

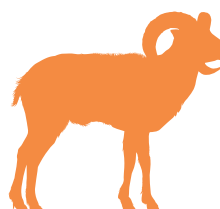
En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Cantal (- 47 %), les Hautes-Alpes (- 44 %), l'Aveyron (- 39 %), la Savoie (- 37 %), la Haute-Savoie (- 36 %), les Alpes-de-Haute-Provence (- 25 %), l'Ariège et les Hautes-Pyrénées (- 20 %) et le Puy-de-Dôme (- 16 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 7,2 %

Progression sur 10 ans : x 0,7

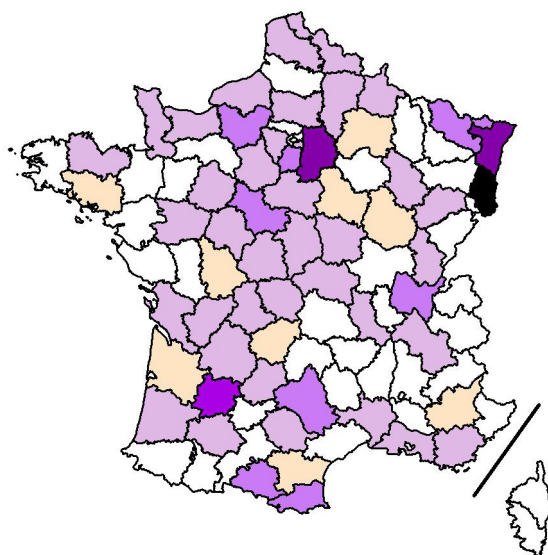
Progression sur 20 ans : x 1



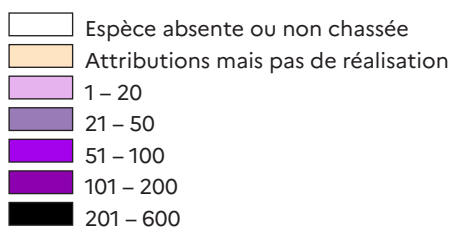
LE DAIM

Dama dama

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



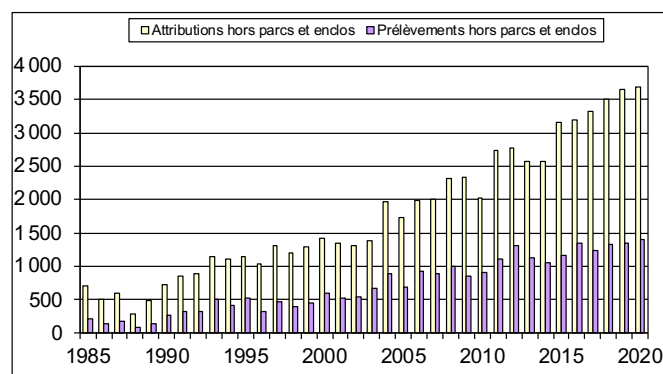
Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans quatre départements : le Haut-Rhin (502), la Seine-et-Marne (139), le Bas-Rhin (113) et le Lot-et-Garonne (54).



© P. Matzke

DAIMS

Total des prélèvements : 1 401
Total réalisations : 1 326
Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 75
Prélèvement départemental moyen* : 21
Prélèvement départemental médian* : 6

* la moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : le Calvados, les Côtes-d'Armor, l'Eure-et-Loir, le Gers, l'Indre, le Jura, le Maine-et-Loire, la Manche, le Nord et la Sarthe.

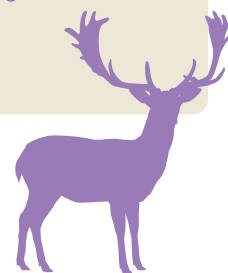
Disparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aube, l'Aude, la Corrèze, la Côte-d'Or, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault, la Marne, le Morbihan et le Rhône.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Lot-et-Garonne (+ 145 %), la Seine-et-Marne (+ 64 %) et le Bas-Rhin (+ 19 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : aucun département.

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

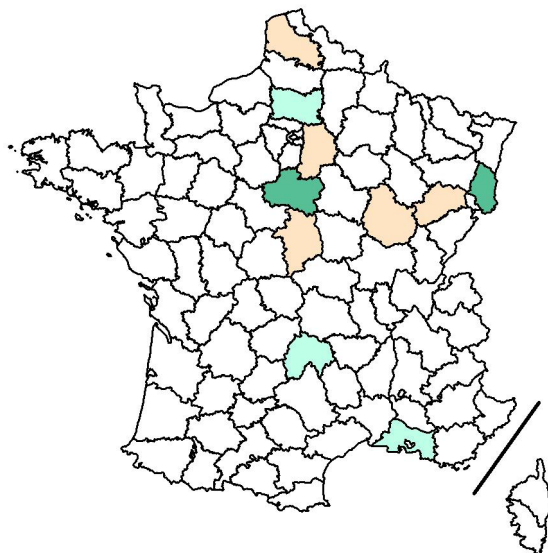
Progression sur un an : + 4,5 %
Progression sur 10 ans : x 1,3
Progression sur 20 ans : x 2,7



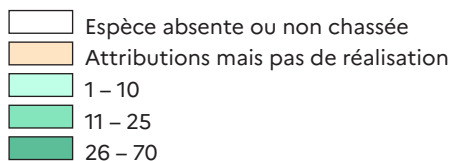
LE CERF SIKA

Cervus nippon

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



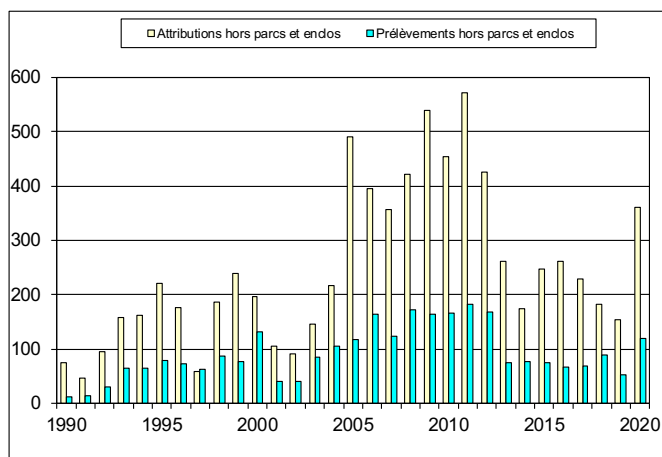
Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs ou égaux à 5 animaux dans trois départements : le Loiret (64), le Haut-Rhin (42) et les Bouches-du-Rhône (8).



© C. Saint-Andrieux, OFB



CERF SIKA

Total prélèvements : 119

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 1

Prélèvement départemental moyen* : 6

Prélèvement départemental médian* : 1

*la moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) :
le Cantal et le Loiret.

Disparition (par rapport à la saison précédente) :
le Pas-de-Calais et le Val-d'Oise.

En hausse (par rapport à la saison précédente) :
aucun département.

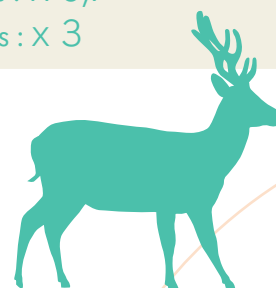
En baisse (par rapport à la saison précédente) :
le Haut-Rhin (- 5 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : 126,4 %

Progression sur 10 ans : x 0,7

Progression sur 20 ans : x 3



Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC
e-mail : reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr

Christine Saint-Andrieux
OFB
Au bord du Rhin
67150 Gerstheim
Tel : 03 88 98 47 48

Auréli Barboiron
OFB
18, rue Principale
67290 La-Petite-Pierre
Tel : 03 88 71 41 09

Pour en savoir plus